

PRESENTS : Eric Lorenzatti, Stéphane Rodriguez, Cathy Letteron, Elodie Chassot

A noter que Loane MOREAU n'est à ce jour pas licencié, il ne participe donc pas aux actions du comité directeur.

1. Point Effectifs au 10/03/2022

clubs	4704	4705	4708	4709	4799	CD
TOTAL	7	107	48	34	1	197
JEUNES	0	44	17	11	0	72
FEMININES	3	48	22	19	1	93
hommes	moins 18 ans	0	28	10	4	42
	Plus de 18 ans	4	31	16	11	62
Femmes	moins 18 ans	0	16	7	7	30
	Plus de 18 ans	3	32	15	12	63

2. Projet : Aménagement territoire

*Poursuite des réalisations cartographiques :

Budget 2021 (provisions) :

MARMANDE	*carte existante n°62 – 2006 LAC DE BEAUPUY * révisions à venir
MARMANDE	*carte existante n° 153 – 2017 PARC DE LA FILHOLE 2 * révisions à venir par Alain Pellegry
SAINT SIXTE	*Carte « Saint Sixte » 0.6km ² * réalisation en cours
SAINT PIERRE DE CLAIRAC	Agrandissement de la carte actuelle * réalisation en cours par Alain Pellegry

Budget 2022 :

MONFLANQUIN	
LA SAUVETAT	
<u>ESO (site ROGE)</u>	Le club VASCO assure le suivi du projet et rencontre les différentes parties concernées

*Analyse de la situation cartographique du département

L'idée est pour chaque club de faire le point sur les cartes existantes, utilisées régulièrement (entraînements école de CO, entraînements adultes et animations), afin que celles-ci soient à jour et respectent le règlement cartographique et pour maintenir une pratique de qualité et capter de nouveaux publics

Nous remarquons que les cartes figurant dans la cartothèque sont vieillissantes et ne semble pas faire l'objet de mise à jour. Il semble pourtant que les clubs à les tenir à jour sans pour cela faire parvenir les fichiers modifiés. Nous restons à vos côtés pour effectuer, cette mise à jour de l'ensemble de vos fichiers que vous utilisez dans vos entraînements, les écoles de CO, les compétitions et les animations.

EXTRAIT ET RAPPEL REGLEMENT CARTOGRAPHIQUE FFCO

1. La durée de vie moyenne d'une carte est de 5 ans

À cette échéance, la carte est remise dans le plan de développement cartographique.

2. mises à jour : La dernière mise à jour devra être mentionnée dans le cartouche avec la date et le nom du cartographe. Après la durée d'existence de vie de la carte, les mises à jour ne sont plus possibles et une nouvelle carte sera alors créée et de nouveau numérotée.

EXTRAIT ET RAPPEL REGLEMENT CARTOGRAPHIQUE CDCO47

Cas de la révision d'une carte

- Si plus de 30% de la carte est révisée : celle-ci est considérée comme une nouvelle carte et doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

- Si moins de 30% de la carte est révisée ou si une modification, même minime, est effectuée (pour une compétition par exemple), pas de demande nécessaire. Cependant, le nouveau fichier OCAD doit être envoyé au responsable de la commission cartographique du CD.

- Toute révision prévue et engendrant des frais pour le CD fera l'objet d'une validation du bureau directeur après envoi d'un devis au responsable cartographique du CD.

EVITER LA MULTIPLICATION DES FICHIERS

Depuis plusieurs années, une multiplication des fichiers est constatée sur une même carte. Cet aspect est dû, avant tout, à un manque de rigueur de la part des clubs qui réalisent des modifications, parfois minimes, au fil des mois sans faire parvenir le dernier fichier à jour à la commission cartographique. Envoyer toujours le fichier à la commission cartographique suite à des modifications même minimes

Si vous souhaitez utiliser une carte du département, une demande doit être faite au responsable de la commission cartographique du CD, afin d'obtenir le fichier à jour.

→ La secrétaire envoie un mail spécifique à chaque club avec une demande de retour rapide.

CLUB	Nouvelles cartes 2022	Anciens fichiers qui exigent réglementairement une nouvelle déclaration	Les anciens fichiers qui ont éventuellement fait l'objet d'une mise à jour minime
ASCOPA	Pas de demande	*Arlabosse Roquefort (2006) *Rosette Le Passage (2010) *Montesquieu (2013) *Moirax (2017)	
NORD	*1 demande transmise à Pompiey *2 réalisations cartes de proximité en cours (CR AG) -> Attente du CD : envoi document « demande préalable » - 1 réalisation de carte pour le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine des Clubs le 1/05/2022 à Fargues/Ourbise. -> Aucun document de déclaration à ce jour	* La Garenne de Fleurette (2013) * Moncrabeau village (2013) * Xaintrailles (2007) * Ligardes (2004) * Bois d'Ozerot – Francescas (2018) * Cauderoue 2 (2012) * Complexe André Duprat (2005)	* secteur La TAILLADE * secteur Lac de Clarens Des fichiers non reçus : * Ludoparc Nérac * Mondessin * Lamontjoie
PSNO	*1 demande pour extension carte de Saint Pierre de Clairac en cours. -> Attente de l'envoi document de déclaration préalable + fichier pour déclaration * Carte utilisée pour organisation régionale septembre 2022 ??	* Bois de Courties – St Robert (2011) * St Pierre de Clairac stade (2017)	* Masquières - Bois de Verdus 2 (2019) Des fichiers non reçus : * ESO St Pierre de Clairac stade
VASCO	*Monflanquin Lac de Coulon *Rogé	* Lascrozes * Complexe sportif Myre Mory	* Pinel Hauterive (2018) * La Sauvetat/Lède 2 (2018) * Montayral – ESO Lagrolère (2019)

3. Projet : formation des jeunes

*Soutien technique et financier à la participation des jeunes aux écoles de Course d'Orientation, aux événements type Réseau Développement des Espoirs, Challenge des écoles de Course d'Orientation, Balises de couleurs et aux événements nationaux

1) GPNA

Deux jeunes du club NORD ont intégré le GPNA. Nous attendons des informations de la part de la Ligue mais une participation financière du CDCO sera à prévoir.

2) Evènements spécifiques

* RDE : 8/9 janvier dans le 81 et 29/30 dans le 47 -> **Elodie fait la demande de participation aux clubs**

Un 3^{ème} RDE est prévu le 3/4 décembre dans le 24.

*Passage des balises de couleurs : 14 mai dans le 40

*Challenge des écoles de CO : 24/25 septembre en Occitanie

***Mutualiser les actions des écoles de CO au niveau interclubs ou départemental :**

L'objectif de l'année est de renouveler l'organisation d'un stage destiné aux jeunes des écoles de CO du département. Ce stage sera sûrement organisé dans le 2^{ème} semestre de l'année.

***Soutenir la formation des encadrants et animateurs de clubs**

-> **Elodie se renseigne sur les formations prévues au sein des clubs**

4. Projet : mutualisation du matériel

***Achat de matériels nécessaires à l'organisation de compétition type balises, piquets, boîtiers électroniques**

- réflexion à mener sur l'achat d'une nouvelle valise de boîtiers

-à la suite d'un point avec le responsable du matériel François Monestes, une nouvelle housse de transport pour le barnum est à prévoir.

→ Voici une première proposition :

https://www.france-barnums.com/sacs-et-housses-pour-barnum-pliant/4014-16226-sac-de-transport-pvc-a-roulettes-haut-de-gamme-pour-barnum-pliant.html#/197-gamme-alu_pro_55_eco_et_luxe/200-taille-3x45m

→ Validation de l'achat suite au vote à l'unanimité. Elodie se charge de réaliser la commande.

***Achat d'un défibrillateur pour les organisations sur le département :**

Elodie assure le contact avec l'association au « Cœur des jumeaux » (<https://www.aucoeurdesjumeaux.fr/>) qui a équipé le club BROS d'un défibrillateur.

L'idée serait de s'équiper d'un défibrillateur et d'une flamme pour les mettre ensuite à disposition et visible lors des organisations dans le département.

→ À la suite d'un point téléphonique avec l'association, cette démarche ne concerne que les associations locales (dans le département des Landes). A voir ce qu'on peut prévoir selon les subventions de cette année.

5. Point Subventions

Les subventions au Conseil départemental et pour le FDVA ont été déposées en ligne par la secrétaire (février et mars).

La prochaine subvention à déposer sera la subvention ANS.

6. Point ESO

*ESO de Passeligne

Olivier Garros de l'Ascopa, en relation avec la secrétaire Elodie, effectue un état des lieux sur le terrain. L'objectif est de remettre en état totalement la carte et l'ESO pour ensuite proposer un contrat d'entretien.

*Contrat d'entretien

Le CDCO47 propose de définir un contrat d'entretien général à proposer pour tous les ESO.

Base du contrat :

- 1 visite semestrielle
- Remplacement par an d'au max 3 piquets, 3 pinces de contrôle, 2 boîtiers électroniques
- Prix de 900€ par an

➔ Doit-on intégrer la révision de la carte ?

➔ Quelle stratégie pour la diffusion des cartes et des circuits ?

Liste des ESO :

Passeligne	Saint Pierre de Clairac
Montayral	La Taillade / Casteljaloux
Filhole / Marmande	
Darel / pont du casse	

*Projet FFCO

Sur une lettre aux clubs, la FFCO avait abordé le sujet de suivi de l'état des ESO. A voir si le projet nous intéresse dans le 47 !

SURICATE : DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES INCIDENTS SUR NOS ESPACES DE PRATIQUE

Lancé en 2014 et piloté par le pôle ressources national des sports de Nature (PRNSN) <https://www.sportsdenature.gouv.fr>, SURICATE est une plateforme Web qui met en relation des pratiquants des sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

C'est un outil que la fédération encourage à utiliser :

- **Par les pratiquants** qui signalent et géolocalisent les incidents rencontrés (source de pollution, conflit d'usage, signalétique erronée, équipement défectueux) : <https://sentinelles.sportsdenature.fr>
- **Par les structures fédérales** (clubs, comités départementaux, ligues) impliqués dans la promotion et la gestion des équipements permanents (PPO, ESO). Nous proposons donc l'insertion d'un bandeau de ce type sur tous les documents relatifs aux PPO (panneaux, cartes, dépliants, site internet...)



L'application Suricate permet de signaler les problèmes que vous rencontrez lors de la pratique d'un sport de nature (erreur de balisage, besoin de sécurisation...)

Les problèmes signalés par les pratiquants sont transmis à des référents locaux qui peuvent être des représentants des collectivités territoriales concernées, des gestionnaires de ces équipements mais aussi des représentants des fédérations sportives. A l'heure actuelle tous les problèmes concernant les espaces d'orientation sont transmis à la Direction technique nationale à l'exception de ceux relatifs à la région Auvergne Rhône Alpes qui a désigné un référent régional.

A l'image de ce qui se fait en Auvergne Rhône Alpes, il nous semble important pour augmenter l'efficacité du dispositif de disposer au plus près du terrain de plus de référents. Nous sollicitons donc les ligues pour réfléchir aux modalités qu'elles entendent déployer pour cela : désignation d'un référent régional ou de référents départementaux et à nous faire connaître la liste des référents potentiels et les territoires concernés. Le Pôle Ressources National des Sports de nature pourra alors organiser à leur intention une brève présentation du dispositif et des missions des référents.

7. Divers

*Le compte-rendu de l'Assemblée générale est disponible sur le site internet.

Le Président,
Eric Lorenzatti

La Secrétaire,
Elodie Chassot